



Plan d'engagement vers la réussite 2018-2023

Veillez prendre note

que le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) du Centre de services scolaire de la Capitale a été approuvé par le conseil des commissaires, avant la mise en place de la nouvelle gouvernance scolaire et le changement d'appellation des commissions scolaires en centres de services scolaires. De plus, la date d'échéance de ce PEVR est prolongée en 2023, à la demande du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).

Améliorer sa performance Innover Se développer

C'est ce que la commission scolaire a réalisé au cours des dernières années. Ces progrès ont été accomplis grâce à l'expertise et l'implication de tout le personnel, ainsi qu'à la mise en œuvre de planifications stratégiques successives concluantes.

Orientations d'ici 2022

**Poursuivre nos
actions et faire
encore plus,
ensemble!**

Orientation 1 **Améliorer la réussite et la persévérance scolaires de nos élèves jeunes et adultes**

1. Augmentation de la diplomation et de la qualification

- 1.1. D'ici 2022, porter à 80 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification
- 1.2. D'ici 2022, réduire les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves dans la proportion suivante:
 - 1.2.1. Garçons et filles: écart de 7,8 %
 - 1.2.2. EHDAA et élèves ordinaires: écart de 29,7 %
 - 1.2.3. Écoles défavorisées: écart de 11,4 %
 - 1.2.4. Élèves issus de l'immigration 1^{re} génération: écart de 7,8 %
- 1.3. D'ici 2022, porter à 85,0 % le taux annuel de sorties avec diplôme ou qualification

2. Réduction du retard au secondaire

- 2.1. D'ici 2022, ramener à 15,0 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire

3. Amélioration de la persévérance

- 3.1. D'ici 2022, diminuer à 15,0 % le taux de décrochage

Le décrochage a été réduit de façon importante.

Environ

200 jeunes décrocheurs en moins par année

Un taux de diplomation et de qualification amélioré :

69 à 73% en 5 ans



La modernisation de nos actions :

- Informatisation de procédés comme l'inscription en ligne via le portail Mozaïk
- Présence accrue sur les réseaux sociaux
- Nouveau site web

La dimension culturelle est intégrée à nos pratiques.

La commission scolaire a concrétisé les valeurs environnementales auxquelles elle croit.



Nos écoles certifiées LEED^{MD} : école de la Grande-Hermine, école des Explorateurs, école de la Myriade.

4. Amélioration des transitions scolaires

- 4.1. D'ici 2022, accroître l'efficacité de la transmission des informations relatives à chaque élève tout au long de son parcours scolaire
- 4.2. D'ici 2022, augmenter la cohérence des actions auprès des élèves à chaque étape de leur parcours scolaire

5. Développement des compétences en littératie

- 5.1. D'ici 2022, porter à 92,0 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire
- 5.2. D'ici 2022, porter à 92,0 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle de lecture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire
- 5.3. D'ici 2022, porter à 95,0 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la fin du primaire
- 5.4. D'ici 2022, porter à 92,0 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle de lecture, langue d'enseignement, de la fin du primaire
- 5.5. D'ici 2022, porter à 85,0 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la fin du premier cycle du secondaire
- 5.6. D'ici 2022, porter à 85,0 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 5^e année du secondaire
- 5.7. Contribuer à rehausser et à maintenir les compétences en littératie de la population adulte de notre territoire

6. Développement des compétences en numératie

- 6.1. D'ici 2022, porter à 83,0 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle de mathématique, compétence Raisonner, de la fin du primaire
- 6.2. D'ici 2022, porter à 89,0 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle de mathématique, compétence Résoudre, de la fin du primaire
- 6.3. D'ici 2022, porter à 70,0 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle de mathématique (Culture, société et technique) de la 4^e année du secondaire
- 6.4. D'ici 2022, porter à 70,0 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle de mathématique (Technico-sciences) de la 4^e année du secondaire
- 6.5. D'ici 2022, porter à 70,0 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle de mathématique (Sciences naturelles) de la 4^e année du secondaire

Orientation 2

Bonifier l'expérience éducative au sein de nos établissements

1. Développement d'une culture du numérique

- 1.1. D'ici 2022, s'assurer que chaque établissement a développé une culture du numérique jusque dans la classe
- 1.2. Assurer la mise en place d'infrastructures technologiques en vue de soutenir l'exploitation des possibilités du numérique sur le plan pédagogique dans tous les établissements
- 1.3. Assurer le soutien technique efficient des infrastructures technologiques mises en place
- 1.4. Favoriser l'accompagnement du personnel enseignant afin qu'il développe ses compétences dans l'intégration pédagogique du numérique dans la classe

2. Promotion d'un mode de vie physiquement actif

- 2.1. Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour

3. Amélioration de nos bâtiments

- 3.1. D'ici 2022, diminuer à 17,0 % le taux de vétusté du parc immobilier de la commission scolaire

Une vision et des valeurs entièrement dédiées à la réussite

NOTRE VISION – Une organisation moderne **en constante évolution**, à **l'écoute des besoins de sa communauté** et constituée d'une **équipe engagée** à tout mettre en œuvre pour soutenir la persévérance scolaire et la réussite de chacun de ses élèves.

NOS VALEURS – Les valeurs qui inspirent et orientent les actions de notre commission scolaire sont les suivantes : la **compétence** de son personnel, le **respect**, la **collaboration** ainsi que la **responsabilisation**.

Les écoles et les centres sont conviés à élaborer leur projet éducatif en considérant leur spécificité propre.

Mise en œuvre

Ces orientations se traduiront dans :

- La mise en place d'**approches collaboratives**
- La mise en place de **communautés de pratiques** de directions pour favoriser le développement et le partage d'expertise
- Le prolongement du plan d'engagement vers la réussite dans **l'élaboration du projet éducatif des établissements scolaires**